L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 MARS 1861.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARRY — EDITEURS PROPRIETAIRES

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 19 MARS.

Voir la seconde page, pour :
LE FEUILLETON.
LE BULLETIN COMMERCIAL,
LE MARCHÉ AUX BESTIAUX,
LE MOUVEMENT DU PORT,

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Sheriff, à 10½ heures A. M., au No 21, rue Jefferson, 2me District — Marchandises, meubles, etc. A midi, au City Hotel, rue de la Commune — L'esclave John, nègre, cuisinier.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, à leurs salles d'encan, rue Vieille Levée, Nos 45 et 47—Bottes, souliers, broderies et habillements, sans réserve.

Par E. Roger & Co, 45 et 47, Vieille Levée—Rubans, marchandises sèches, etc.

Par D. E. Morphy, 47, Magasin—Pommes sèches, et autres de la Havane, etc.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, dans la rue des Magasins, No 47—Eau-de-vie, whisky et vin, à 11 heures et demie, au même endroit—Cigares.

Par M. Barnett, jr, au coin des rues Chartres et St Philippe—Fonds d'un magasin d'articles de ménage.

Par S. Turpin, au magasin de S. Plassan, 38 et 40, Vieille Levée— Eaux-de-vie, vins, sardines, prunes, etc.

Par Anthony Fernandez, à la Bourse St-Louis—La goélette Tom Bird, of New-Orleans (succession John Frank).

Mutations et inamovibilité.

Les perpétuels changements opérés dans le personnel administratif de l'Union sont un vice capital dans le système démocratique tel que les partis l'ont jusqu'à ce moment pratiqué aux Etats Unis. Nous ne craignons même pas de dire que ces mutations, en remplaçant l'ordre par la confusion et en excitant cette mesure les convoitises et l'esprit de lucre, n'ont pas été étrangères à la destruction de la république. Le parti républicain nous ne fut jamais de ceux qui voulaient de remplacer les démocrates aux emplois publics, aux fonctions grassement salariées, aux honneurs et aux dignités.

Chaque président a, en effet, une multitude de nominations à faire dès son installation au pouvoir. Ambassadeurs, consuls, chargés d'affaires, magistrats, commissaires, receveurs, maîtres de poste, percepteurs de douane, employés fédéraux de haute et de basse lignée, tout cet immense personnel est désigné par le pouvoir exécutif. On conçoit donc que Washington soit en tout temps un centre d'intrigues et de corruption, que les places comme les consciences s'y achètent, et que le trésor public soit livré au pillage.

Ces désordres honteux sont pourtant la conséquence immédiate d'un principe fort séduisant au premier abord. Les chefs démocrates, dans tous les pays, se sont constamment élevés contre l'inamovibilité ou la perpétuité des charges publiques. A les en croire un remaniement périodique est nécessaire pour maintenir les fonctionnaires dans la dépendance du peuple et empêcher qu'ils ne fondent une aristocratie.

L'expérience a démontré la complète fausseté de cette théorie. Nulle part les fonctionnaires ne sont plus indépendants de la nation qu'aux Etats-Unis, parce que, portés aux emplois par la faveur ou par l'intrigue, n'ayant le plus souvent pour les remplir aucune des qualités nécessaires, et rechassés en outre qu'ils ne doivent les conserver que peu de temps, ils ne font aucun effort pour s'en rendre dignes. Ils n'ont qu'un but : toucher le traitement attaché à la place, arriver à la fortune par tous les moyens, emporter, en rentrant dans la vie privée, une aussi large part de butin que possible. C'est leur unique ambition. Quant à la considération publique, ils s'en soucient médiocrement.

On dit que les Etats-Unis n'élisent un président tous les quatre ans que pour lui permettre de faire une distribution générale des places, et que c'est l'affaire principale du gouvernement. Washington est un curieux champ d'études et d'observations pendant les premiers mois qui suivent l'installation d'un nouveau président. Une horde de solliciteurs prend possession de la capitale et hurle, comme une meute affamée, aux portes de la Maison blanche. Chacun prétend avoir un droit de la place et faut hautement valoir ses services. Le pouvoir exécutif, obligé de s'absorber dans des soins et des détails aussi étrangers à sa véritable mission, néglige les affaires du pays et s'applique seulement à conserver, par une juste répartition des emplois, la faveur de son parti.

C'est la tâche à laquelle a cet déjà voué le successeur de M. Buchanan. Assailli de demandes, il doit prêter l'oreille à tous ceux qui viennent plaider leur cause auprès de lui, et se partager entre les soucis du gouvernement, dont la pensée l'occupe toute et que réclame la prompte administration, et l'œuvre écrasante de la distribution des places.

La perpétuité des fonctions ne vaudrait-elle pas mieux et ne serait-elle pas en définitive plus conforme à l'esprit républicain et à la véritable théorie démocratique? Elle mettrait fin aux scandales dont nous sommes témoins, ferait cesser les dilapidations et enlèverait aux partis dangereux leur force de cohésion. Depuis le mot célèbre prononcé par M. Marcy sous l'administration de M. Martin Van Buren : "Aux vainqueurs les dépouilles", tous les présidents qui se sont succédé à Washington semblent avoir pris à tâche de suivre ce funeste conseil. Les fonctionnaires désignés par l'administration précédente sont destitués en masse pour être remplacés par des hommes nouveaux acquis au pouvoir du jour. Comment, avec un pareil système, pousser le pays dans la voie du progrès, comment avoir un gouvernement honnête et intelligent?

Le Congrès des Etats Confédérés, éclairés par l'expérience, a sagement décrété dans la Constitution permanente qu'il vient d'adopter, que tous les fonctionnaires, autres que les membres du cabinet, conserveront leurs places tant qu'ils n'en mériteront pas indignes, et que le président, s'il croit avoir des motifs légitimes pour les destituer devra soumettre ses raisons par écrit au Sénat. Cette clause assure au moins la stabilité dans l'administration et prévendra les intrigues, les pactes scandaleux, les ténébreuses machinations, les contrats frauduleux et toutes les autres turpitudes dont la ville de Washington est le théâtre. Nous ne savons si la république du Sud durera, si elle conservera son organisation isolée ou si elle se fondra de nouveau plus tard dans l'Union, mais ce qu'il est facile de comprendre, c'est que, en admettant l'hypothèse de son existence distincte, elle aura un gouvernement plus pur, plus soucieux des grands intérêts publics, et plus sincèrement démocratique que celui de Washington.

Le bruit avait cours que M. Lincoln avait désigné le *National Intelligencer* comme l'organe de l'administration républicaine nère, et le président du *Courier* de Charleston avait confirmé cette rifleuse rumeur. L'*Intelligencer* a formellement contredit l'assertion de ce dernier et a déclaré qu'il restait libre comme par le passé d'apprécier à son point de vue les actes du gouvernement.

Le steamer *Magnolia*, arrive de Key West, a apporté ici la nouvelle de la destruction par feu de la ville de Newport, en Floride, par un désastreux incendie. Tous les principaux édifices de l'endroit ont été réduits en cendres. On attribue ce sinistre à la malveillance.

DÉMISSIONS.—Voici une liste des officiers de l'armée et de la marine qui ont envoyé leur démission au gouvernement de Washington, depuis le 1er mars :

Armée—Samuel Cooper, de New-York, adjutant général.

Geo W. Lane, lieutenant colonel aide de camp du général Scott.

Saml Bald Martin, de l'Arkansas, major.

Alexander W. Reynolds, de la Virginie, capitaine.

John Withers, du Mississippi, capitaine et aussi adjutant général.

R. V. Bonneau, de la Caroline du Sud, premier lieutenant au 2ème d'artillerie.

Williams du Tennessee, John Lane de l'Oregon, W. Robinson, du Texas, J. P. O'Brien du Maryland, cadet de l'Académie militaire.

Marine—C. L. Sayre, de l'Alabama, lieutenant.

PERTE DE LA BARQUE WARWICK—Une dépêche télégraphique nous a annoncé il y a quelques jours la perte de la barque *Warwick*, capitaine H. Duverger, de la Nouvelle-Orléans. Ce navire, parti de Cadix pour Montevideo, avec un chargement de sel, a coulé bas dans ce dernier port, grâce à l'ignorance du pilote chargé de le conduire à son mouillage. La lettre suivante du capitaine Duverger renferme les détails du sinistre :

Montevideo 16 janvier 1861.

A la connaissance d'assurance de l'Union de la Nouvelle Orléans

Messieurs,

C'est avec un profond chagrin que je viens vous faire part de la perte de la barque *Warwick*.

Le navire était heureusement arrivé le 2 courant après un voyage ordinaire, le 3, il fut conduit à un pilote qui reçut en même temps l'ordre de le conduire dans le port au mouillage le plus sûr, mais il fit jeter l'ancre au fond de rochers dont il ignorait, paraît-il, l'existence et le navire se perdit en totalité.

Tous les cordages, vitures, appareils, meubles, etc., ont été transportés à terre et vendus à l'encan avec les débris du navire naufragé, mais le chargement, je suis fâché de le dire, a été entièrement perdu, par le sinistre en dissolution aussitôt que le navire se remplit d'eau. Vous pouvez croire, Messieurs, que j'ai fait mon devoir dans cette circonstance, comme dans toutes autres, et si l'on n'a rien sauvé du chargement c'est que nulle puissance humaine ne serait arrivée à ce résultat avec les moyens que j'avais à ma disposition à ce moment.

J'ai composé d'obtenir quelque indemnité du pilote qui par son ignorance est la cause de ce désastre, mais comme il ne possède rien j'ai dû intervenir plus sérieusement.

La vente des débris a produit $2,500 de la quelle somme il faut déduire les frais d'équipage et de commission.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération.

H. DUVERGER.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

SÉANCE DU 18 MARS 1861.

Nouvelles de Washington.

Les commissaires des Etats Confédérés.

Washington, 17 mars.— MM. Crawford et Forsyth, commissaires de la Confédération du Sud, ont de grandes espérances de voir des relations pacifiques s'établir entre les deux gouvernements.

Le fort Sumter.

On ne sait pas encore si l'administration a transmis au major Anderson l'ordre d'évacuer le fort Sumter, mais on pense que cette mesure recevra bientôt son exécution.

Le fort Pickens.

On n'ajoute pas foi à Washington au bruit d'une attaque dirigée par les Floridiens contre le fort Pickens.

Troupes du Texas.

On dit que les troupes fédérales qui viennent de quitter le Texas seront dirigées sur le fort Pickens.

Un faux bruit.

Selon des rumeurs propagées à Washington, le brigadier général Bauregard se serait décidé à ne point permettre aux troupes composant la garnison du fort Sumter de se retirer avant de se constituer prisonnières. On n'ajoute aucune foi à ce bruit.

La question du Sud.

La question du Sud a été discutée pendant deux heures par le cabinet, sans que celui-ci ait pris une détermination.

Ministres étrangères.

On assure que M Corwin a accepté le poste de ministre au Mexique et M Charles Francis Adams celui de ministre en Espagne. M. Wm H *Fry*, le compositeur, sera secrétaire de légation à Paris

Aucun citoyen né à l'étranger ne sera placé aux ambassades et à la tête des légations en Europe.

M. Fay restera probablement en Suisse comme ministre des Etats-Unis, poste qu'il occupe en ce moment.

Traité avec les indiens.

Le bruit de la conclusion d'un traité avec les indiens Winnebago est confirmé.

Convention du Missouri.

St Louis, 18 mars.—Samedi, la Convention a rejeté par 61 voix contre 30 l'amendement qui déclarait que le Missouri n'adorait pas les Etats séparés à faire la guerre au gouvernement général, et qu'il n'accorderait pas non plus de subsides au gouvernement général pour faire la guerre aux Etats séparés.

Accident à un steamer.

New York, 18 mars.— Le steamer *North Star*, arrivé d'Aspinwall, annonce que le steamer *Uncle Sam* a perdu une de ses roues à Acapulco et qu'il ne pouvait atteindre San Francisco avant le 5 mars.

Affaires à Charleston.

New York, 18 mars — Le correspondant du *Herald*, écrivant de Charleston à ce journal, lui dit que le tarif et la Constitution élaborés par le congrès de Montgomery ne sont nullement satisfaisants. Il lui dit aussi que les Carolinnens sont décidés à confier le choix si le gouvernement essaie d'envoyer des renforts au major Anderson.

Agents secrets en Europe.

On assure que le gouvernement a envoyé des agents secrets en Europe pour faire connaître aux puissances la ligue de conduite que comptent suivre les Etats Unis. On leur fera part aussi des intentions du gouvernement américain au sujet du Mexique.

Perception du revenu.

L'administration délibère sur la manière de procéder le plus avantageusement. Les membres du cabinet sont tous d'accord sur ce point, c'est que le revenu des douanes doit être perçu, mais ils ne savent comment s'y prendre.

Meeting à Louisville.

Louisville, 18 mars — Un grand meeting des droits du Sud s'est réuni samedi et a voté les résolutions présentées la veille. Il n'y a pas eu de désordres—L'honorable James Guthrie a harangué les unionistes, samedi, il les a exhortés à rester fidèles à l'Union et à s'opposer à la réunion d'une convention

Législature de la Louisiane.

Baton Rouge, 18 mars—A la Chambre des Représentants, aujourd'hui, plusieurs bills de secours ont été adoptés.

Un acte autorisant le Conseil municipal à fixer la compensation due au shérif pour la garde des prisonniers dans la prison de paroisse, a été adopté.

Un acte du Sénat concédant l'aile orientale de l'Université de la Louisiane au département médical, a été approuvé par M. Boggs, de manière que l'Académie ait le droit de conserver deux chambres.

Le bill relatif aux capitaines de steamboats, a été rejeté.

Session du soir.

Le bill relatif aux bâtiments de l'Université a été repris en considération. Une communication de l'Académie des Sciences a été lue. Après une longue discussion le bill a été adopté avec l'amendement de M Begg.

Le bill relatif à la défense militaire de l'Etat a été déposé sur le bureau.

Le bill défendant aux administrateurs de l'asile des fous de contracter des dettes surpassant les recettes annuelles a été adopté.

L'acte déclarant qu'aucun esclave convaincu de délit entraînant la peine pénitentiaire, ne pourrait être condamné qu'à vie, au moins, a été présenté. M Bemis a parlé contre cet acte et l'a donnée comme mineur d'inhumanité. M Breithaupt a parlé en faveur de l'acte.

M Allen a présenté un substitut demandant qu'aucun esclave ne soit envoyé au pénitencier, mais qu'il soit puni d'après la décision du jury.

La Chambre a voté pour une résolution demandant que le tout soit déposé sur le bureau.

Le bill de M. Delony, relatif à la vente de certaine propriété d'Etat, pour aux bâtiments de l'Université à l'église Méthodiste a été présenté. Il a donné lieu à une longue discussion pendant laquelle on a constaté que l'institution était sous l'obligation de ne jamais devenir sectaire.

Un amendement a été présenté, demandant que l'Etat alloue $10,000 pour l'établissement d'une chaire de théologie. Déposé sur le bureau pour être plus sérieusement discuté.

Le bill du Sénat annulant la création d'un bureau militaire a été rejeté.

Un bill d'intérêt local a été adopté.

Au Sénat, il n'y a eu aucune discussion importante.

Nouvelles d'Europe.

Portland, 18 mars — Le steamer *Palestine* est arrivé à ce port aujourd'hui. Il est parti de Liverpool le 28 février et de Queenstown le 1er de courant.

Les nouvelles qu'il apporte sont moins récentes que celles reçues par l'Arabia.

New-York, 18 mars — Des billets contrefaits de $5 sur le Continental Bank de Boston sont en circulation.

Philadelphie, 18 mars.—Toutes les banques de cette ville ont repris aujourd'hui leurs paiements en espèces.

Washington, 18 mars. M Samuel Archibald, du Maryland, ingénieur en chef de la marine des Etats-Unis, a donné sa demission.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Le *steamer Habana* est arrivé hier à midi à la Nlle-Orléans, venant de la Havane qu'il avait quitté le 15. Les bricks *Chapanzee* et *M. A. Stevens* sont arrivés dans cette dernière ville, le premier de ces navires doit remettre à la voile le 20, pour la Nlle-Orléans.

Le steamer anglais *Hannah* est arrivé le 15 à la Havane, venant de New York, et a dû repartir le lendemain pour les Bermudes.

Le steamer espagnol *Union* est parti, le 15, pour Vera Cruz.

Du 9 au 13 le temps a été très orageux à la Havane. Plusieurs petits bâtiments faisant le cabotage ont été jetés à la côte et un bateau a chavé dans le port ; les deux personnes qu'il renfermait se sont noyées.

Les journaux de Cuba nous apprennent que le croup a fait dernièrement un grand nombre de victimes dans l'île.

La femme et deux jeunes enfans du général Miramon, ex-président du Mexique, sont arrivés récemment à la Havane, venant de Vera Cruz à bord du steamer espagnol *La Catolica*. Le général occupe une belle maison dans la rue Prado.

La compagnie du chemin de fer de la Havane construit à ses frais une ligne télégraphique qui reliera Guines à Matanzas : le service s'y fera à la fin de mois.

THÉATRE DE L'OPÉRA—Mlle Patti devant donner demain une représentation extraordinaire et son bénéfice d'adieu étant fixé à vendredi, l'administration de l'Opéra se voit obligée de déroger à la règle qu'elle s'est imposée et de remplacer aujourd'hui le grand opéra par l'opéra-comique et le vaudeville. Elle n'en offre pas moins aux habitués un programme fort attrayant. *Le Chalet la queue du chien d'Alcibiade*, et *Ah! si j'étais Bastien*, feront les frais de la soirée.

Jeudi, *Le Amourdja Diable*, pour le bénéfice de M. Huffier.

COFFRES-FORTS DE LILLIE—Ces coffres forts sont bien décidément à l'épreuve du feu. Aux témoignages déjà publiés vient s'ajouter celui de MM. FRY, BLISS & CO, négociants à Mobile, dont leur magasin a été incendié dernièrement. Leur coffre fort exposé à un feu intense, a été retiré des décombres que trois jours après le sinistre, et les papiers qu'il renfermait ont été retrouvés intacts! Cette attestation émane d'une des maisons les plus honorables de Mobile recommande suffisamment les coffres forts de Lillie. Ce sont les meilleurs et les plus sûrs qu'on trouve en Amérique—Voir aux annonces.

GANTS JOUVIN AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT —S'il est difficile de trouver de véritables gants Jouvin, il est encore moins aisé de les obtenir à bon marché. GUION, No 21, Ste Charles en a qu'il garantit en dont l'authenticité est hors de doute. Ce n'est pas tout, ces gants si recherchés et si supérieurs à ceux des autres fabriques, il les offre au dessous du prix coutant! Nous appelons l'attention de qui de droit sur l'annonce insérée aujourd'hui dans l'*Abeille*, par M. GUION.

PLACE DE VENDEUR—On verra aux annonces qu'un demande dans un magasin de variétés un commis à la vente, ayant l'expérience de cet emploi et désireux de se rendre utile à la maison. Il s'agit d'une position permanente. On devra s'adresser à M. GUION, No 20, rue St Charles.

RHUMATISMES ET MALADIES.—Il se vend au No 117 rue Ste-Anne, des remèdes particuliers pour la guérison du rhumatisme et de la dysmenorrhée dont on dit le plus grand bien et dont de nombreux témoignages attestent l'efficacité. Voir aux annonces.

Pour le guérison du croup, des maux de gorge, des toux, des rhumes, des pleurs et d'autres maladies, un moyen de guérison spécial, dont l'efficacité est sûre, se vend au No 117, rue Ste Anne, voir l'annonce insérée Plus bas.

H. P. LAB.

Convention de la Louisiane.
SÉANCE DU 18 MARS 1861.

La Convention se réunit à midi. L'Hon. Alex. Mouton occupe le fauteuil. Quatre vingt-huit délégués sont présents.

Le secrétaire lit une communication du Gouverneur. M. Moore transmet au Président de la Convention une lettre adressée au Sénat et à la Chambre des Représentants de la Louisiane par les tribus des Cherokes, des Seminoles et des Chikassa qui composent la Nation des Choctas. Cette lettre est écrite par le chef, en très bon anglais et, autant que nous avons pu en juger en l'entendant lire rapidement, se prononce pour les Etats du Sud, elle prouve que les anciens maîtres du sol sont au courant de ce qui se passe et comprennent mieux que beaucoup de gens nous les questions qui ont surgi depuis quelques mois. Le chef termine en disant que, si la dissolution est permanente, la Nation des Choctas établira avec les Etats Confédérés, les relations qui ont existé jusqu'à ce jour entre elle et le gouvernement des Etats-Unis.

M. Fuqua dit, qu'on ne saurait exagérer l'importance de cette attitude des tribus indiennes de l'Arkansas. La Nation des Choctas jouit aujourd'hui de tous les avantages de la révolution; elle est sage, éclairée et, ajoute le délégué des Félicianas, "je ne demande point de meilleure preuve de ce que j'avance, que le document qui vient d'être lu." Je propose donc que la lettre soit soumise au comité et que celui-ci soit prié d'exprimer dans un rapport la haute opinion que nous avons des tribus indiennes et le prix que nous attachons à leur alliance. La motion de M Fuqua est adoptée.

L'Ordonnance des Banques est appelée. En voici la substance :

1—Les chartes de toutes les Banques qui accepteront les conditions de l'Ordonnance n'expireront qu'en 1900.

2—La réserve d'espèces devra 10 jours être égale à un tiers du passif, et les deux autres tiers du passif devront être représentés par un égal montant d'effets commerciaux.

Le capital de chaque Banque sera restreint aux trois quarts du montant du capital payé.

Les billets de Banque ne devront pas être de moins de dix piastres.

Le billet d'une personne ne pourra être escompté que quand cette personne aura payé tout ce qu'elle doit.

Les Banques seront sous le contrôle du "Board of Currency," et si l'une d'elles violait les règles fondamentales de cette Ordonnance, ses franchises et ses privilèges seraient déclarées forfaites.

3—Les Banques dont le capital est au-dessous de deux millions de piastres auront le privilège de les porter à ce chiffre. Aucune Banque ne pourra continuer ses opérations dans l'Etat après le 1er janvier, à moins que son capital payé ne s'élève à deux millions de piastres.

4—Les Banques auront le droit d'émettre six fois leur capital d'escompte par an sur les billets à soixante-quinze jours ; huit pour cent sur les billets de soixante-dix à cent trente jours, et dix pour cent sur les billets plus de cent trente jours.

5—En considération de l'extension de leurs chartes et des nouveaux privilèges qui leur sont accordés, les Banques paieront à l'Etat, tant qu'elles existeront, un bonus qui s'élèvera, annuellement, à la moitié d'un pour cent de leur capital. L'Etat pourra leur emprunter, toutes les fois que l'intérêt public l'exigera, des sommes qui ne devront pas excéder deux et demi pour cent du capital. Les emprunts porteront six pour cent d'intérêt et le bonus sera consacré au remboursement des dits emprunts.

6—La Législature se réserve le droit de créer de Banques avant le 1er janvier 1867. Le capital de chacune des institutions qu'elle créera à partir de cette époque ne devra pas être au-dessous de deux millions de piastres et les capitaux ne devront pas former un total de plus de cinq millions de piastres.

7—Aucune Banque n'aura droit aux privilèges accordés ici avant qu'elle n'ait accepté les conditions de l'Ordonnance.

M. Elgee propose que les chartes des banques soient prolongées jusqu'en 1868 au lieu de 1900.

M. Gerard demande que cette première clause soit effacée.

M. Dupré s'oppose vivement à tout le bill. Les délégués ne sont pas autorisés à toucher à cette question, elle est du ressort de la Législature. Si le peuple désirait que de nouveaux privilèges fussent accordés aux banques, il l'aurait fait savoir, il l'eût demandé au Convention qui siège à Baton Rouge. La Convention, en adoptant l'Ordonnance outrepasserait les pouvoirs dont le peuple l'a revêtue. Il faut, en la première clause, établirait un monopole de trente ans en faveur des banques qui existant déjà se trouvent en conflit avec une loi de l'Etat. Le délégué de la Ouachita, Colonel Bonham, ajoute que le manque d'espèces nous oblige à omettre ici. Il termine ses remarques en déclarant qu'il est opposé à toutes les banques parce que celles ci ne satisfont pas à la nécessité pour laquelle elles ont été fondées, parce qu'elles sont creées pour le bénéfice exclusif du commerce de la ville au détriment des intérêts agricoles de la Louisiane.

M. Hodge répond que les deux seules questions à décider sont : si les changements proposés sont nécessaires et si la Convention a le droit de les faire. Les juges en matière commerciales reconnaissent aujourd'hui que les banques libres n'ont pas atteint le but qu'avaient en vue ceux qui les ont créées. Ne convient-il pas alors de s'assurer si l'ancien système n'est pas le meilleur? Les Etats Unis, l'Europe même ont reconnu qu'il est supérieur à tous les autres. Le peuple a voulu nous envoyer ici, et il a le droit de le